

Introduction

Dans la première partie du XIXe siècle, un important mouvement abolitionniste milite pour la fin et l'interdiction de la traite. Victor Schoelcher, fils d'industriel et lui-même journaliste, publie plusieurs ouvrages sur la question sous la monarchie de juillet. Dès le 4 mars 1848, le gouvernement provisoire lui confie le décret d'abolition. La mise en œuvre est délicate car les colons sont hostiles à ce projet...



Doc. 1 : La dénonciation de l'esclavage par le mouvement abolitionniste

L'auteur de cet écrit a vécu près d'une année au milieu des blancs et des nègres¹, il a étudié l'esclavage sur place. [...] On abuse moins du fouet envers [l'esclave] que par le passé, mais il est toujours conduit avec cet ignoble instrument de supplice, le fouet punit ses fautes et le menace tant qu'il demeure au travail. Il est dépouillé de tous les droits naturels, il ne possède rien légalement, il ne peut pas même acheter sa liberté, à moins que le maître ne consente à la lui vendre ; il n'a pas de volonté, pas d'état civil, pas de caractère politique, pas de salaire pour son labeur ; la famille est impossible pour lui, car ses enfants appartiennent à son maître, qui a la faculté de les lui enlever. Assimilé au bétail, on le vend ainsi que du bétail ; le caprice, la faillite ou la mort de son maître changent les conditions de sa vie malgré lui.

Victor Schoelcher, *De la pétition des ouvriers pour l'abolition immédiate de l'esclavage*, 1844.

1. Terme synonyme de Noirs au XIX^e siècle, mais qui a pris aujourd'hui une connotation raciste et insultante.

Doc. 2 : Le décret d'abolition de l'esclavage.

Le gouvernement provisoire,
Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ;

Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : « Liberté – Égalité – Fraternité » [...]

Décète :

Art. 1^{er}. L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret [...].

Art. 5. L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons¹. [...]

Art. 8. À l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout Français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves, et de participer, soit directement, soit indirectement, à tout trafic ou exploitation de ce genre.

Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, 27 avril 1848.

1. Par la loi du 30 avril 1849, l'Assemblée nationale fixe une indemnité par esclave dont le montant varie selon les colonies.

Doc. 3 : Les esclaves dans la population de la Guadeloupe (1670-1848)



Doc. 4 : Une représentation allégorique de l'abolition



François-Auguste Biard, *L'Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848, 1849*, huile sur toile, 260x392cm, musée du château de Versailles.

Doc. 5 : Après l'abolition, des sociétés encore inégalitaires

Ainsi ces hommes [...] que les décrets du 27 avril avaient faits libres et citoyens français, égaux de leurs anciens maîtres, ont dû entrer dans la liberté sous le poids d'engagements forcés, pourvus de livrets, numérotés pour la police, obligés de représenter à ses agents et à toute réquisition ce livret, véritable équivalent du livret que l'esclave devait autrefois présenter lorsqu'il sortait de l'habitation de son maître pour aller en ville, présumés vagabonds s'ils en sont dépourvus, punis sables à merci, sans citation, sans délai, sommairement, sur simple

note comme au bon temps de l'esclavage! Et par une monstruosité véritable en législation, l'emprisonnement pénal [...] doit toujours être prononcé, soit pour inexécution des engagements contractés, soit pour manquement au régime et à la discipline intérieure des ateliers, régime que chaque propriétaire ou chef d'atelier établit à sa guise, puisqu'il s'agit de l'intérieur des ateliers. Une pareille liberté, n'est-ce pas l'esclavage moins le fouet ?

Adolphe Gatine, Situation des affranchis à l'île de la Réunion, 1850.

CONSIGNES

- Réponds à la question de synthèse suivante : « comment et pourquoi l'abolition de l'esclavage est décidée et mise en œuvre par la IIe République ? »

Tu peux répondre à cette question de la manière de ton choix : Carte mentale, sketchnote, paragraphe argumenté...